



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/08/2023
Reçu en préfecture le 08/08/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230801-D2023_64_SI-AR

DECISION 2023-64

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 qui permet de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

Vu l'attestation en date du 1^{er} août 2023 justifiant la dérogation au règlement de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de services « Mission d'assistance au transfert de la compétence eau potable » est conclu le 1^{er} août 2023 avec le groupement de sociétés SETEC Hydratec et CALIA à 67000 STRASBOURG, pour un montant de 38 000 € H. T. soit un total de 45 600 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1^{er} août 2023

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière